

# LE GUIDE

LOGEMENT









## SOMMAIRE

JOWNWATTL			1	5 LA COLOCATION	
				Associations Les intermédiaires Sites de recherche en colocation	15 15 15
			1	6 LA SOUS-LOCATION	
0	6 L'HÉBERGEMENT TEMPORAIRE			Qu'est-ce que la sous-location ?	16
	Pour les jeunes et/ou étudiant.es Chez les particuliers Résidences universitaires privées	06 06 07	1	LE LOGEMENT SOLIDAIRE	
0	LES ÉTAPES DE VOTRE INSTALLATION		Ī	DROITS ET DEVOIRS DES LOCATAIRES	
	Étape 1 : la recherche Étape 2 : une fois trouvé Étape 3 : quand vous partez	08 08 09	1	LE GARANT	
1	COMMENT CIBLER VOTRE RECHERCHE		•	Garant en France VISALE (garant) Caution bancaire	18 18 18
	Votre budget Où vivre ? Le type de bien	10 11 11	1	CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES	
1	2 LES RÉSIDENCES			ASSURER VOTRE BIEN	
	Les résidences universitaires publiques Les résidences	12 13	0	0	
	universitaires privées		Z	DÉFINITIONS ET LEXIQU	E

## LA DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES (DRI)

## BUREAU DES ÉTUDIANT.ES INTERNATIONAUX/ALES

Le BEI accueille les étudiant es du lundi au vendredi.

Venez nous voir sur le:

#### Campus Porte des Alpes (Bron)

5 avenue Pierre Mendès France 69500, Bron Maison de l'Étudiant.e - Bureau U107 Arrêt Tram T2 Europe-Université

Pour voir les horaires d'ouverture, merci de consulter le site Affluence.

## BIENVENUE À L'UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON 2!

Ce guide a pour objectif de vous aider dans votre installation résidentielle à Lyon en vous expliquant ce qu'il faut prévoir en termes de budget, de documents à apporter, etc., et en vous donnant des consignes importantes.

Les informations ici ne sont pas exhaustives. N'hésitez pas à contacter les organismes référencés dans ce guide afin de vous aider dans vos démarches.

Bien que la Direction des Relations Internationales (DRI) ne soit pas spécialiste de l'immobilier, nous restons à votre disposition pour vous aiguiller dans votre recherche et pour vous orienter vers les organismes en mesure de répondre à vos besoins.

Dans la mesure où il y a une forte pénurie de logements à Lyon, nous vous conseillons de commencer vos recherches très tôt. N'attendez pas votre arrivée à Lyon pour commencer vos recherches car cette ville accueille de nombreux/euses étudiant.es et beaucoup de logements seront déjà réservés pour la rentrée. Si vous n'avez pas trouvé de domicile à votre arrivée, une aide à la recherche sera mise en place à votre attention

## L'HÉBERGEMENT TEMPORAIRE

Malgré vos efforts, il est possible que vous n'arriviez pas à trouver de logement avant votre arrivée à Lyon. Dans ce cas vous pourriez avoir besoin d'un logement temporaire.

Les listes ci-après recensent quelques organismes proposant une offre de logement temporaire à moins de 40€/nuit selon les disponibilités.

## POUR LES JEUNES ET/OU ÉTUDIANT.ES

#### **Bed & CROUS**

Les étudiant.es peuvent désormais séjourner dans une résidence universitaire pour un séjour d'1 nuit à moins d'1 mois.

www.bedandcrous.com

#### Auberge de Jeunesse du Vieux Lyon

41-45 Montée du Chemin Neuf, 69005 Lyon

Tél: 04 78 15 05 5 www.fuaj.org/lyon

#### Le CISL

3 Boulevard des Etats-Unis, 69008 Lyon Tel. 04 37 90 42 42 www.cis-lyon.com

#### Le Flâneur Guesthouse

56 rue Sébastien Gryphe, 69007 Lyon +33 (0)9 81 99 16 97 www.leflaneur-guesthouse.com

#### L'Alter'Hostel

L'Alter'Hostel propose des dortoirs de 6 à 16 personnes ainsi qu'un dortoir féminin.

www.alter-hostel.com

#### **SLO Living Hostel**

Le SLO propose des chambres de 1 à 8 personnes.

www.slo-hostel.com

#### **Away Hostel**

L'Away Hostel propose des dortoirs de 1 à 8 personnes.

www.awayhostel.com

#### **HO36 Hostels**

Le HO36 propose des dortoirs de 1 à 6 personnes.

www.ho36hostels.com

#### Lyon Campus

Informations pratiques sur le logement et la vie à Lyon www.lyoncampus.org

#### RÉSIDENCE UNIVERSITAIRES PRIVÉES

De courte ou longue durée, avec des chambres meublées et des services variés (coin cuisine, déjeuner, internet, etc.) inclus selon la résidence.

#### **POPINNS**

Contacts par résidence disponible par téléphone: +33 (0)4.72.78.03.04 www.popinns.org
Location à partir de 2 mois.

#### LES STUDELITES

Contacts par résidence disponibles sur le site :

www.studelites.com Location d'un à six mois.

#### **STUDEA Nexity**

Contacts par résidence disponibles sur le site :

www.nexity-studea.com Location nuitée, hebdomadaire, mensuelle.

#### **STUDILODGE**

Contacts par résidence disponibles sur le site :

www.studilodge.fr

Location nuitée à partir de 35€/nuit.

#### **CHEZ LES PARTICULIERS**

Se renseigner au préalable sur les tarifs, variables.

Voici quelques exemples des services offrant un hébergement chez un particulier.

#### AirBnb

www.airbnb.fr

Chambres d'hôtes

Tél: +33 (0)4 72 13 99 35

**Couch Surfing** 

www.couchsurfing.com

**Morning Croissant** 

www.morning croiss ant. fr



## LES ÉTAPES DE VOTRE Installation

### ÉTAPE 1 : LA RECHERCHE

- > Sélectionner les annonces qui vous intéressent selon l'emplacement, le loyer, la disponibilité, le type de logement. (Voir « Comment Cibler Votre Recherche », pages 10-11)
- > Téléphoner afin de **vérifier si l'offre sélectionnée est toujours valable** ou si d'autres logements de même type sont disponibles.
- > Demander les détails du logement qui ne sont pas présentés dans l'annonce : le coût des charges, le mode de chauffage (collectif, individuel, à gaz, électrique).
- > Depuis l'étranger : demander s'il est possible de **consulter des photos du logement** (sur internet, par email...). **Important!**

Pour toute recherche de logement avant votre arrivée, soyez prudent.e et évitez de payer avant d'avoir signé un contrat; des fausses annonces circulent par internet.

- > Convenir d'une date pour la visite du logement (attention si vous avez un empêchement le jour de la visite, il est souhaitable de prévenir le/la propriétaire rapidement).
- > Préparer les pièces à fournir avant de visiter le logement afin de pouvoir rapidement déposer sa candidature si le logement correspond à votre recherche.

### ÉTAPE 2 : UNE FOIS TROUVÉ

> Souscrire une assurance habitation

La souscription d'une assurance habitation est obligatoire et sera exigée par le/la propriétaire avant la signature du bail.
Vous pouvez souscrire cette assurance auprès de votre banque française ou d'un assureur privé. (Voir « Assurer votre bien», page 20)

> Faire l'état des lieux d'entrée

Dès votre arrivée dans votre logement (privé, CROUS...) vous devez faire un état des lieux. Il est important de tout noter clairement et en détail (l'état des sols, des plafonds, les équipements, tâches, fissures...) pour éviter tout litige au moment du départ (état des lieux de sortie). Sovez très attentif/ve aux éventuelles dégradations et informez l'agence ou le/la propriétaire dès que vous notez un problème. Si les dommages ou défauts ne sont pas notés dès le début, le/la propriétaire peut décider de conserver une partie ou l'intégralité de la caution.

> Faire le nécessaire pour ouvrir le gaz, l'électricité, l'eau Fournisseur selon les appartements. Ces procédures se font par téléphone ou sur internet. Vous aurez besoin du numéro du compteur et éventuellement du nom du/de la locataire précédent.e.

- GDF SUEZ (gaz): 09 69 399 993\* ou www.particuliers.engie.fr
- EDF (électricité) : 3004 ou www.edf.fr
- Direct Energie (gaz et/ou électricité) : 0 970 806 969\* ou https://total.direct-energie.com/
- Veolia (eau) : 0 810 000 777\* ou www.service-client.veoliaeau.fr
- Eau du Grand Lyon (eau):
  09 69 39 69 99\* ou https://agence.
  eaudugrandlyon.com/
- \* numéro payant prix d'un appel local par minute
- > Faire le nécessaire si vous souhaitez prendre une ligne de téléphone ou internet
- Opérateurs téléphoniques/internet : Orange, SFR, Bouygues, Free, Sosh

Etudiants en situation de handicap Certaines résidences CROUS proposent des logements adaptés pour les personnes à mobilité réduite, renseignez-vous. Etudiants en échange : signalez votre handicap lors de la demande de logement CROUS.

### ÉTAPE 3 : QUAND VOUS PARTEZ

- > Envoyer une lettre recommandée avec accusé de réception à votre propriétaire ou à l'agence de location au moins 1 mois à l'avance pour le prévenir de votre départ (délai de 3 mois si votre logement se situe en dehors de Lyon et son agglomération);
- > Faire le nécessaire pour **fermer le gaz, l'électricité, l'eau** auprès des fournisseurs :
- > Résiliez votre contrat d'abonnement téléphonique et/ou internet auprès des opérateurs ;
- > Faire l'état des lieux de sortie :
- > Prévenir la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) de votre départ ;
- > Si tout est en ordre, **récupérer votre** caution.
- > Payer votre taxe d'habitation si vous avez résidé en France au 1er janvier (veiller à bien respecter le délai de paiement, sans quoi une majoration de 10% pourrait vous être appliquée) (pour plus d'information visitez www.impots.gouv.fr).

## COMMENT CIBLER VOTRE RECHERCHE

Comme dans toutes les grandes villes, le marché immobilier à Lyon est varié.

La taille du logement, le quartier, la présence de transports
en commun à proximité impactent le montant du loyer.

Voici quelques astuces pour vous aider à trouver un bien
qui rentre dans votre budget.

	OÙ VIVRE ?
Le Grand Lyon	Il y a une forte concurrence pour les logements peu chers en centre-ville, près des commerces, restaurants et bars, et du campus Berges du Rhône. Souvent les étudiant.es veulent à tout prix rester en centre-ville et ignorent les bonnes affaires hors de cette zone.  Le Grand Lyon bénéficie d'un réseau de transports publics développé (Transports en Commun Lyonnais TCL), d'un système de location publique de vélo à moindre frais (Vélo'v) et la ville est très abordable à pied.  Afin de trouver un logement qui rentre dans votre budget et qui vous donne un accès rapide au campus dans lequel vous allez suivre vos cours, il peut être nécessaire de vous éloigner du centre-ville.  N'ignorez pas les logements à Bron, Villeurbanne, et Vénissieux qui sont souvent moins chers.  N'hésitez pas à utiliser la fonction « itinéraire » du site des TCL quand vous recherchez un logement afin d'avoir une idée du trajet train-campus.
Arrondissements	Quand vous voyez les annonces pour le 2ème, 9ème, etc., ces chiffres désignent l'arrondissement où le logement se trouve. Lyon est divisé en 9 arrondissements. Les codes postaux à Lyon commencent tous par 6900-, le dernier chiffre vous indique l'arrondissement. Les codes postaux pour les villes autour de Lyon sont : Bron – 69500, Villeurbanne – 69100, Vénissieux – 69200, Caluire-et-Cuire – 69300, Oullins - 69600.

VOTRE BUDGET				
Loy	Il faut compter autour de <b>350€ à 550€/mois</b> pour votre loye le type de bien que vous choisissez (studio, résidence univer meublé ou non, colocation, etc.).			
Caut	ion	À votre installation, vous devez prévoir une somme égale à au moins deux à trois fois le loyer de votre résidence. La plupart des propriétaires exigent une caution (ou un « dépôt de garantie ») d'un mois de loyer. Vous pouvez aussi être amené à payer les frais d'agence ou les frais de dossier (cf. page 18).		
Fra	is	Les frais de dossier, frais d'agence, ou honoraires : perçus au moment de la conclusion du bail, sont la rémunération des services faits et à venir dans la gestion normale de la location. Les frais de rédaction de bail peuvent être en plus. Ces frais correspondent à un montant de 8 à 12€/m² selon la zone géographique du bien.		
CA	F	Selon votre situation, vous pouvez bénéficier d'une aide au logement gérée par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).  Pour plus d'informations concernant l'aide au logement, rendezvous sur le site de la CAF (www.caf.fr).		

LE TYPE DE BIEN				
Studio	Une pièce à vivre, « chambre », « salon » et « cuisine » compris.			
Tı/Fı	Une pièce principale avec cuisine séparée.			
T1/F1 bis	Une cuisine qui donne sur la pièce à vivre, une chambre séparée.			
T2/F2	Une pièce à vivre, une cuisine séparée ou une cuisine « ouverte », et une chambre séparée. Les T2/F2s possèdent une superficie plus importante que les T1/F1s.			
T3/F3	Une pièce à vivre, une cuisine séparée ou « ouverte », 2 chambres séparées.			

## LES RÉSIDENCES UNIVERSITAIRES PUBLIQUES

Gérées par le CROUS (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires), les chambres dans les résidences universitaires publiques sont prioritairement accordées aux boursier.es, ou étranger.es dont le foyer fiscal est situé en France depuis au moins 2 ans.

#### Attribution des chambres

- Pour les étudiant.es en échange Les étudiant.es internationaux/ales en échange doivent faire part de leur souhait d'obtenir une chambre lors de leur inscription en ligne à l'Université. Attention! Le nombre de places étant limité, toutes les demandes ne peuvent malheureusement pas être satisfaites.
- Pour les étudiant.es hors-échange La DRI ne réserve pas de places pour les étudiant.es internationaux/ales hors-échange.

#### Comment et quand faire sa demande?

- Pour les étudiant.es en échange Vous pouvez demander une chambre ou un studio en résidence universitaire publique lors de votre candidature en ligne.
- Pour les étudiant.es hors-échange Complétez votre demande de Dossier Sociale Étudiant (DES) sur : https://www.messervices.etudiant. gouv.fr/envole/ (lors de l'inscription en ligne) entre le 15 janvier et le 15 mai pour la rentrée suivante.

#### Combien?

De 150€ à 410€/mois et par personne selon le bien (éventuelles aides au logement non déduites).

#### Les biens

Des chambres simples meublées de 9 m <sup>2</sup> avec des sanitaires collectifs aux appartements T5 de 70 m <sup>2</sup> en collocation selon la résidence.

#### Aide au logement

Si vous êtes hébergé.e dans une résidence CROUS vous pourrez recevoir une aide au logement.

## Vous n'avez pas pu avoir une place pour la rentrée ?

Pensez à la location de « courte durée » Si vous n'avez pas fait votre demande avant le 15 mai ou si vous n'avez pas reçu une place pour l'année, à partir de fin octobre vous pouvez faire une demande de logement de courte durée (jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours).

#### **Questions?** Contactez le CROUS

Service des étudiant.es étranger.es à Lyon du lundi au vendredi de 9h à 17h. 9 rue de la Madeleine, 69007 Lyon / Tél: 04.72.80.13.26 ou 13.37 www.crous-lyon.fr

#### LOKAVIZ,

La centrale du logement étudiant

Portail de l'hébergement étudiant.e mis en ligne par les CROUS. Le site diffuse des annonces de logements de particuliers ou de résidences CROUS.

Pour les voir, vous devrez justifier de votre statut étudiant et vous inscrire sur le site www.lokaviz.fr

## LES RÉSIDENCES UNIVERSITAIRES PRIVÉES

Plus chères que les logements universitaires publics, les résidences universitaires privées sont souvent la solution la plus facile et pratique pour les étudiant es internationaux/ales.

Selon la résidence, vous pouvez trouver un studio ou une chambre en colocation (les appartements T3). Attention aux services inclus – internet, meubles, etc. – toutes les résidences ne proposent pas les mêmes services.

Avec plus d'une cinquantaine de résidences autour de Lyon, il y a de nombreuses places à trouver! Ci-dessous, une liste non-exhaustive d'agences gérant des résidences universitaires privées dans le Grand Lyon.

#### ADELE (moteur de recherche)

Plus de 100 résidences universitaires privées dans l'Agglomération Lyonnaise (Vénissieux, Villeurbanne, et Bron compris) www.adele.org

#### **CAP'ETUDES**

Loyer de 391€ à 586€/mois. Tel : 04 75 81 83 83 contact@cap-etudes.com www.cap-etudes.com

#### **FAC-HABITAT**

(Résidence la Guillotière)

Loyer de 418€ à 706€/mois. 14, rue du Dr Crestin | 69007 Lyon

Tel: 04 37 65 87 01 lyon@fac-habitat.com www.fac-habitat.com

#### **CARDINAL CAMPUS**

Loyer de 360€ à 950€/mois. Contact par résidence disponibles sur : www.cardinalcampus.fr

#### **GESTETUD**

Loyer de 460€ à 740€/mois. Contacts par résidence disponibles sur le site www.gestetud.fr

#### **POPINNS**

Loyer de 280€ à 560€/mois. Tel.: 04 72 78 03 04 www.popinns.org

#### LES ESTUDINES

Loyer de 490€ à 900€/mois. Contact par résidence disponibles sur : www.estudines.com

#### LES STUDELITES

Loyer de 408€ à 990€/mois. Frais de dossier gratuits sur 4 résidences.

Contacts par résidence disponibles sur : www.studelites.com

#### **ODALYS CAMPUS**

Résidence Lyon Confluence Loyer de 520€ à 890€/mois. Frais de dossier réduit. 7 cours bayard, 69002 Lyon Tél: 04 78 82 49 02 lyon@odalys-campus.com www.odalys-campus.com

#### STUDEA NEXITY

Loyer à partir de 440€/mois. Frais de dossier gratuits sur 4 résidences.

Contacts par résidences disponibles

sur:

www.nexity-studea.com

#### **STUDILOGE**

Loyer de 499€ à 758€/mois. Contacts par résidences disponibles sur :

www.studiloge.fr

#### **OXANCE**

Loyer de 392€ à 811€/mois. Marie TOBBI - Service Logements Lyon Tél.: 04 76 20 44 66 logement@mfrs.fr

#### LES BELLES ANNÉES

Loyer de 476€ à 999€/mois. Tél: 04 78 17 14 11 contact@lesbellesannees.com www.lesbellesannees.com



### COLOCATION

La colocation consite à partager un même logement avec d'autres locataires. (Les locataires signent alors soit un contrat unique qui regroupe les noms de tous les locataires soit chacun signe un contrat individuel et indépendant des autres avec le bailleur).

La DRI reçoit quelques annonces de particuliers souhaitant louer une chambre ou un appartement aux étudiant.es internationaux/ales.

N'hésitez pas à consulter le panneau en liège dédié aux annonces logement dans les locaux de la DRI sur le campus Berges du Rhône et les annonces affichées à la Maison de l'étudiant sur le campus Portes des Alpes.

#### **ASSOCIATIONS**

#### **ESN COSMO LYON**

Maison des Etudiants 25 rue Jaboulay | 69007 Lyon contact@cosmolyon.com https://lyon.esnfrance.org/

#### **IStudent LYON**

Facebook.com/lyon.erasmus contact@iamerasmus.fr

SITES DE RECHERCHE DE RECHERCHE DE LOCATION, COLOCATION, PETITES ANNONCES ET RÉSIDENCES PRIVÉES

Attention aux vendeurs de listes! Ne donnez jamais d'argent pour accéder à une annonce ou aux coordonnées du propriétaire.

www.studapart.com
www.adele.org
www.immojeune.com
www.lesiteimmo.com
www.recherche-colocation.com
www.appartager.com
www.location-etudiant.fr
www.pap.fr

www.lacartedescolocs.fr www.seloger.com www.leboncoin.fr www.paruvendu.fr www.spotahome.com

#### LES INTERMÉDIAIRES

#### **CRIJ**

66 Cours Charlemagne | 69002 LYON Tél : 04 72 77 00 66 https://www.info-jeunes.fr/

#### **CLLAJ LYON**

3, rue de l'Abbé-Rosier | 69001 Lyon Tél: 04 72 07 87 17 www.rhonealpes.uncllaj.org/lyon

#### **CROUS**

59, rue de la Madeleine | 69007 LYON Tél : 04 72 80 17 70 www.crous-lyon.fr/logements/

#### CLLAJ DE L'EST LYONNAIS

8, rue du 8 mai 1945 | 69800 St Priest Tél : 04 37 25 02 19 cllajestlyonnais@uncllaj.org www.rhonealpes-uncllaj.org/estlyonnais/

### **SOUS-LOCATION**

#### QU'EST-CE QUE LA SOUS-LOCATION ?

Si vous louez un bien – un studio, un appartement ou une chambre en colocation, sans signer un bail (un contrat de location), vous êtes considéré comme étant en souslocation. Même si vous êtes en contact avec le/la propriétaire lui/elle-même, si vous ne signez pas de contrat, vous êtes en sous-location.

La sous-location est interdite en France, sauf si le/la propriétaire de l'appartement (un particulier ou une régie) donne en amont son accord. Si vous sous-louez un bien sans l'accord du/de la propriétaire, vous ne bénéficierez donc pas des protections ou des aides proposées aux locataires (CAF, assurance de vos biens, etc.).

Bonne nouvelle : Sous-louer avec accord du/de la propriétaire est de plus en plus courant en France! Et c'est une bonne nouvelle pour les étudiant.es qui participent à des échanges internationaux!

Le nombre d'étudiant.es partant en échange ou partant pour faire un stage (à l'étranger ou simplement dans une autre ville française) ne cesse d'augmenter. Qui dit départ en échange ou départ en stage, dit départ temporaire. Quand on a envie de partir, on n'a pas toujours envie de rendre la clé d'un appartement même si la location est certes onéreuse, car retrouver un appartement peut s'ayérer difficile.

En réponse à ce besoin, un grand nombre d'entreprises proposant de faciliter « l'échange » d'appartements s'est développé. Selon les modalités, il n'est pas toujours nécessaire de procéder à un véritable échange : vous pouvez laisser votre appartement à la location pour d'autres étudiant.es ou non (uniquement si vous le souhaitez). et chercher un appartement dans votre ville d'accueil. Ces logements peuvent être disponibles pour quelques jours. un semestre, ou une année. Afin de profiter de ce service, vous n'êtes pas obligé.e d'avoir mis à la location votre appartement d'origine. Voici un exemple:

> Housing Anywhere Courte durée, semestre, ou année possible www.HousingAnywhere.com

Si vous vous intéressez à un logement en sous-location, faites ATTENTION! Renseignez-vous bien: assurez-vous que la sous-location s'effectuera avec l'accord du/de la propriétaire. Alors que c'est interdit par la loi, de nombreuses offres de sous-location sont publiées sans l'accord du/de la propriétaire. Si vous vous engagez à sous-louer un bien sans accord, n'oubliez pas que vous ne bénéficierez pas des protections ou aides dues en tant que locataire.

## LOGEMENT SOLIDAIRE

Le logement solidaire demande votre implication dans la vie quotidienne du logement mais vous offre également de riches expériences qu'on ne trouve pas ailleurs.

Les résidences solidaires vous offrent un hébergement à tarif réduit en échange de services (d'entretien du bien) du temps passé avec votre « colocataire » (pour les programmes de logement intergénérationnel) ou votre participation aux actions solidaires (bénévolat).

Pour accéder à ces logements il faut déposer un dossier (les frais associés restent très abordables), et éventuellement passer un « entretien » afin de rencontrer vos futurs colocataires.

esdes-intergenerations.net

habitat-humanisme.org/rhone/loger

solidarite-logement.org

leparisolidairelyon.org

afev.org/nos-actions/koloc-a-projetssolidaires

## EN SAVOIR DAVANTAGE SUR LA RECHERCHE DE LOGEMENT ?

Pour vous accompagner dans la recherche de logement, nous avons préparé pour vous des modules interactifs contenant les informations principales à retenir et des conseils d'étudiants. Connectez-vous selon votre profil pour accéder à notre module logement et regardez ces vidéos afin d'en savoir plus. Chaque vidéo est accompagnée d'un exercice pratique afin de vous aider à tester votre compréhension.

Cliquez ici: moodle-ouvert.univ-lyon2. fr/

## DROITS ET DEVOIRS DES LOCATAIRES

Si vous avez des questions concernant vos droits et devoirs en tant que locataire, renseignez-vous auprès des agences ci-dessous.

#### ADIL du Rhône - Lyon

9, rue Vauban, 69006 Lyon Tel: 04.78.52.84.84 Lundi - Jeudi 9h-18h non-stop Agence d'Information sur le Logement du Rhône. l'Adil offre un conseil complet et personnalisé en matière de logement : relations avec les professionnels, démarches pour obtenir un logement social, contrats. assurances bail, loyer et charges, accession à la propriété. Une mine d'informations sur les aspects juridiques, financiers ou fiscaux. Elle offre également une présentation de l'offre de logements. www.adil69.org

#### ANIL

Agence Nationale pour l'Information sur le Logement www.anil.org

#### **ADELE**

Association pour le Développement Économique du Logement Étudiant www.adele.org

#### **LOCA-PASS**

Vous aide à devenir locataire : www.actionlogement.fr/l-avance-locapass



## LE GARANT

La plupart des propriétaires exigent un.e garant.e. Ce/cette garant.e peut être soit une personne résidant en France (personne s'engageant à se substituer à vous en cas de défaillance financière), soit un organisme français prêt à se porter garant pour vous.

#### **GARANT.E EN FRANCE**

Qu'il/elle soit de nationalité française ou non, si vous avez un.e garant.e résidant en France, voici une liste indicative (mais pas définitive) des documents qu'il/elle doit fournir:

- > copie du livret de famille
- > relevé d'identité bancaire ou postal
- > photocopie des 3 derniers justificatifs de ressources (en règle générale le/la propriétaire exige que le/la locataire ou son/sa garant.e puissent justifier de revenus mensuels nets -c'est-à-dire après que les impôts sont enlevés - au minimum égaux à trois fois le montant du loyer)
- > photocopie de la dernière quittance de loyer ou de la taxe foncière (si propriétaire)
- > photocopie de l'avis d'imposition ou de non-imposition de l'année précédente
- > photocopie de la carte d'identité

## Vous n'avez pas de garant.e résidant en France ?

\_

#### **VISALE**

Le dispositif VISALE est accessible à tous/tes les étudiant.es de moins de 30 ans, quelle que soit la nature de leur logement (bailleurs privés ou résidences étudiantes).

VISALE est un dispositif Action logement gratuit. Pour toute demande de résidence universitaire auprès du CROUS, la démarche VISALE est obligatoire pour les étudiant.es en échange.

Pour plus d'informations (général, consultez le site www.visale.fr >

#### CAUTION BANCAIRE

La banque s'engage à régler les loyers non-payés par le/la locataire (désormais détenteur/trice d'un compte dans ladite banque).

Vous serez obligé.e de bloquer une certaine somme d'argent, éventuellement négociable.
La somme d'argent qu'il faut bloquer dépend de la banque, mais est calculée sur un certain nombre de mois de loyer (l'équivalent de quelques mois de loyer jusqu'à une somme équivalente au montant du loyer pour la durée du bail).

Les frais de dossiers oscillent entre 20 et 100€. Les contrats sont soumis à un tarif annuel équivalent de 1 à 2% de 12 mois de loyer pour un an de caution bancaire.

### **AIDE AU LOGEMENT**

Les étudiant.es internationaux/ales peuvent bénéficier de l'aide au logement de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) à condition que le bail et la quittance de loyer soient à leur nom.

Toutefois, il est possible d'obtenir une aide au logement même si votre nom ne figure pas sur le bail, à condition : 1/ de signer un bail de sous-location 2/ que le propriétaire vous donne son accord écrit.

Pour les étudiant.es non européen.nes, un visa de long séjour portant la mention CESEDA R133-3 6° est également nécessaire.

La demande se fait en ligne après avoir trouvé un logement, dès que le bail aura été signé sur le site internet de la CAF:

www.lyon.caf.fr

Caisse d'Allocations Familiales de Lyon
67 Boulevard Vivier Merle
69003 Lyon
Du lundi au vendredi de 8h à 16h

Il existe deux sortes d'aides, non cumulables (c'est à dire que vous ne pouvez bénéficier que d'une seule aide à la fois, même si vous êtes éligibles aux deux dispositifs):

- > L'Aide personnalisée au logement (APL)
- > L'Allocation logement à caractère social (ALS)

Elles varient en fonction du loyer, du revenu du/de la locataire et de ses charges familiales, de la nature du logement et du lieu d'habitation. En fonction du loyer, l'aide peut aller jusqu'à 190 euros par mois. Elle est versée à compter du deuxième mois durant toute la durée du bail de location.

Conseil important : Si vous n'avez pas obtenu votre titre de séjour, renvoyez votre dossier d'aide au logement incomplet à la CAF dès que vous aurez signé votre contrat de location. Vous enverrez la copie de la carte de séjour en cours de validité dès que vous la recevrez.

## ASSURER VOTRE BIEN

La souscription à une assurance habitation est obligatoire avant l'entrée dans le logement et peut être exigée avant la signature du bail.

Vous pouvez souscrire une assurance habitation auprès de :

- une compagnie d'assurance privée (SMERRA, LMDE, etc.)
- votre banque.

Vous pouvez également comparer les offres en ligne grâce à des sites spécialisés.

## DÉFINITIONS ET LEXIQUE

#### Assurance Multirisques Habitation:

Elle vous couvre en cas de dommages causés à votre logement ou vos affaires.

**Bail**: Contrat de location établi entre le/la propriétaire et le/la locataire précisant leurs droits et obligations respectifs.

**Canut**: Un style spécifique du quartier de la Croix Rousse, ce sont des anciens lieux de travail des tisseurs de soie connus pour leurs plafonds très hauts désormais reconvertis en appartement.

Caution: Somme d'argent à payer lors de la signature du bail, qui est restituée au/à la locataire lorsque celui/celle-ci libère les lieux s'il/elle a bien payé son loyer et n'a rien détérioré dans l'appartement (au moins égale à un mois de loyer).

Chauffage: Le système de chauffage peut marcher au gaz naturel ou à l'électricité. Le chauffage électrique est souvent plus coûteux que le chauffage au gaz.

Charges Comprises : Certains biens incluent les charges (électricité, eau, chauffage) dans le montant total du loyer.

**Duplex**: Un appartement sur deux étages.

Équipé ou Non-Équipé: La cuisine peut être équipée d'un four, un frigo, etc., ou pas. Souvent les cuisines « non-équipées » n'ont qu'un évier avec un placard en dessous.

#### État des lieux (d'entrée et de sortie) :

Document signé par le/la propriétaire (ou la régie = la société chargée de la gérance immobilière pour en assurer l'entretien et la perception des loyers et charges) et le/la locataire, qui décrit l'état de l'appartement.

Frais de dossier: Frais à payer si vous louez votre logement par le biais d'une agence immobilière (environ 12 à 15 € par mètre carré de surface habitable).

**Garant** : Personne résidant en France ou une organisation qui se porte caution.

Meublé vs. Non-Meublé: Un appartement meublé est loué avec tout ce qu'il vous faut pour vivre déjà installé (canapé, lit, bureau). Dans un appartement non-meublé vous devez mettre vos propres meubles.
Attention: Les appartements meublés peuvent être plus chers car vous cotisez pour l'usure normale.

**Mezzanine**: Un appartement avec un « étage » ouvert sur l'espace en bas suffisamment haut pour permettre la circulation.

**Quittance de loyer**: Document sur lequel sont indiquées les sommes versées par le locataire pour une période concernée.

Régie : Agence immobilière.

**Taxe d'habitation**: Taxe obligatoire si vous avez résidé en France au 1<sup>er</sup> janvier, équivalente à environ un ou deux mois de loyer.

CRÉATION - Année universitaire 2021-2022 Direction des Relations Internationales Direction de la Communication Université Lumière Lyon 2

#### © CRÉDITS IMAGES

Brooke Cagle / Priscilla du Preez / G-stockstudio / Jacoblund / Radu Marcusu / Becca Tapert / Jake Ingle / Alexis Grattier / Tristan Deschamps / Direction de la communication Lyon 2

**CONTACT**: logement-dri@univ-lyon2.fr Direction des Relations Internationales

Bureau des étudiant.es internationaux/ales

Bureau U107 | Maison de l'étudiant | Campus Porte des Alpes | Bron



